



Règlement Intérieur

Année 2015/2016



Terrain de sport Avenue Marcel Vidal

31410 Saint Sulpice sur Lèze

Tel : 05.61.98.23.99

Email : espaceados-stsulpicesurleze@loisireduc.org

PRESENTATIONP3

CONDITION D'ADMISSIONP3

OBJET DE LA STRUCTUREP3

ACCUEILP4

FERMETURE DE L'ESPACE ADOSP4

DROITS DU JEUNEP5

REGLES DE VIEP5

PRESENTATION

L'espace ados est un service à vocation éducative, organisé par la municipalité et délégué à l'association Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud avec le soutien et la collaboration des partenaires de la CAF, la DDCS.

Cette structure de loisirs a un rôle social, ludique et éducatif. L'espace ados est un espace de convivialité, de tolérance et de respect, où chaque jeune a sa place sans aucune distinction. C'est un lieu ouvert.

Le projet pédagogique est disponible à la demande des familles qui le souhaitent et sur le site Loisir éducation citoyenneté.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'espace ados de Saint Sulpice sur Lèze est ouvert à tous les jeunes à partir de 11 ans ou dès l'entrée en 6ème (l'âge peut être inférieur pour certains projets exceptionnels).

L'espace ados est une structure ouverte où les jeunes peuvent venir et partir, sauf avis contraire des parents. L'animateur est là pour assurer la sécurité physique et psychologique des jeunes à l'intérieur du local. L'accès est gratuit.

Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription, signé par le représentant légal.
- Règlement intérieur signé par le jeune et son représentant légal. Toute personne ayant accès à l'espace ados doit respecter le règlement intérieur.
- Payer une adhésion annuelle de 10€.

Une participation ponctuellement sera demandée pour les sorties, séjours, repas ...

Pour les sorties et séjours, une autorisation parentale sera à remplir et signée.

OBJET DE LA STRUCTURE

L'espace ados répond à un besoin des familles et propose aux jeunes un temps de détente, de loisirs qui permet tout d'abord de favoriser leur socialisation et leur autonomie, mais aussi de les amener à découvrir des activités culturelles, artistiques et sportives.

ACCUEIL

L'accueil de l'espace ados se déroule à Saint Sulpice sur Lèze - Terrain de sport Avenue Marcel Vidal.

Il fonctionne durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Selon le programme d'activités, des matinées, des journées et des veillées peuvent être proposées.

Hors vacances scolaires le mercredi et samedi de 14h à 19h

Des temps d'ouverture pourront être aménagés en fin d'après-midi ou soirée selon les projets.

Les jeunes se doivent de respecter ces horaires pour le bon déroulement des activités.

FERMETURE DE L'ESPACE ADOS

L'établissement sera fermé au mois d'août et aux vacances de Noël.

DROITS DU JEUNE

En participant à la vie de l'espace ados, chacun a le droit de :

- S'exprimer et d'être écouté
- D'être respecté et de respecter les autres
- De donner vie aux locaux en participant à des projets, des activités, des soirées ou en en proposant (concerts, sorties etc...)
- D'avoir des informations et de l'aide dans tous les domaines (familial, personnel, scolaire, professionnel, santé...)

REGLES DE VIE

En cas de perte de bijoux et d'objets personnels, le personnel de l'espace ados ne peut être tenu pour responsable. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur à l'espace ados ou lors des mini camps.

Des règles de vie sont mises en place pour faciliter la vie collective au sein de la structure.

Chaque jeune doit respecter l'ensemble de ces règles :

- Respect de soi : respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté, tenue vestimentaire correcte et décente.
- Respect de l'autre : pas d'agression physique ou verbale, respect de l'autre dans ses différences...
- Respect du matériel : le matériel est propriété de la commune de Saint Sulpice sur Lèze et doit être respecté par tous.
- Respect des locaux : pas de dégradations volontaires (graffitis, tags, détérioration du bâti ...).
- Vie de groupe : L'usage de tabac, d'alcool et de produits illicites est strictement interdit.

La consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants :

La loi n°91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La cigarette est interdite dans le local, les différentes salles mise à disposition et l'enceinte extérieure dépendante du local jeunes.

L'alcool est interdit dans les locaux mis à disposition, ainsi qu'aux alentours du local.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

Les sanctions :

En fonction des actes de non-respect des règles de vie de l'Espace Ados, les sanctions seront décidées après concertation avec les élus, les animateurs et les jeunes.

Ces sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Les frais de remplacement ou de réparation, pour toute détérioration de matériel, mobilier, ou locaux occasionnée par un jeune, seront à la charge des parents.

Droit à l'image :

Sur le contrat d'inscription une autorisation de droit à l'image est demandée aux parents. Ces photographies ne pourront être cédées et ne feront en aucun cas l'objet de diffusion ou d'utilisation commerciale

Coupon à remplir et à ramener auprès des animateurs

Je soussigné(e)

Père, mère ou responsable légal de l'enfant.....

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace ados.

Fait à le

Signature des parents
ou responsable légal
Précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

Signature du jeune
Précédée par « lu et approuvé »